

Bureaux liquidateurs

Les bureaux liquidateurs traitent les demandes de remboursement et les autorisations préalables en fonction du lieu de résidence de l'affilié. Voici leurs adresses :

Bureau liquidateur de **BRUXELLES** :

Commission européenne
RCAM Bruxelles
Bureau liquidateur
B-1049 Bruxelles.

Bureau liquidateur d'**ISPRA** :

Commission européenne
RCAM Ispra
PMO.4 - TP 740
Via Enrico Fermi, 2749
I-21027 Ispra (VA).

Bureau liquidateur de **LUXEMBOURG** :

Commission européenne
RCAM Luxembourg
12, rue Guillaume Kroll
Bureau DRB B1/061
L-2920 Luxembourg.

Les bureaux liquidateurs

Adressez-vous au bureau liquidateur de [Bruxelles](#) :

N.B. Le personnel actif du Parlement Européen affecté à Bruxelles dépend du Bureau liquidateur de Luxembourg



- si votre lieu d'affectation ou votre domicile (par exemple, pour les pensionnés) se trouve en : Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suède

Adressez-vous au bureau liquidateur d'[Ispra](#) :



- si votre lieu d'affectation ou votre domicile (pour les pensionnés) se trouve en : France, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suisse
- pour tout le personnel du siège et des délégations du SEAE, et tout pensionné hors UE

Adressez-vous au bureau liquidateur du [Luxembourg](#) :



- si votre lieu d'affectation ou votre domicile (pour les pensionnés) se trouve en : Allemagne, Autriche, Luxembourg
- pour tout le personnel actif et les assistants accrédités du Parlement Européen